

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Marie-Paule ROGOU

Excusés / Pouvoirs : Jean-Marie PRAYER (pouvoir à Alexandra BUTEL), Amélie MARRIQ (pouvoir à Marie-Paule ROGOU), Cécile LAPEYRE

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain MANIVEL

**Objet : Désignation des représentants de la commune du Dévoluy
au sein de l'association NADS pour la saison 2022/2023**

Nordic Alpes du Sud (NADS) est une association qui œuvre pour le développement touristique et la promotion des activités nordiques sur les départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Hautes-Provence et des Alpes Maritimes.

La Commune du Dévoluy adhère à cette association pour la saison 2022/2023 par délibération n° 2022-150 du 18/11/2022 qui a autorisée la 1^{ère} adjointe pour le maire démissionnaire à signer la convention liant les deux parties.

Dans ladite convention il est demandé par NADS que soient désignés deux représentants de la commune (1 titulaire et 1 suppléant). Ils auront pour mission de représenter la commune au sein des instances de l'association.

Sont proposés :

- Titulaire : Stéphane PATRAS
- Suppléant : Tristan CALAMITA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne** pour représenter la commune du Dévoluy au sein de l'association Nordic Alpes du Sud :
 - Titulaire : Stéphane PATRAS
 - Suppléant : Tristan CALAMITA
- **Dit** que les représentants susmentionnés devront principalement assister aux assemblées générales de NADS

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire démissionnaire,
La 1^{ère} adjointe

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 05-12-2022
Publié le : 05-12-2022
Notifié le : 05-12-2022